



Technicien | Dessinateur de bâtiment

NIVEAU BAC | 2 ANNEES DE FORMATION |

Objectif de la formation

A l'issue de la formation, le lauréat de formation est capable de réaliser les opérations et les activités suivantes :

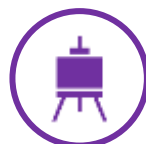
- ☑ Consulter des croquis et esquisses préliminaires
- ☑ Identifier les principaux éléments à inclure dans un plan d'implantation
- ☑ Distinguer les matériaux employés en construction
- ☑ Réaliser les dessins de présentation du projet



Prérequis

Les personnes intéressées à s'inscrire à ce programme devront avoir complété un diplôme d'études secondaires ou professionnelles ou posséder une formation jugée suffisante par le lycée. Les candidats devront également satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- Avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire.
- Avoir complété au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus



Documents requis pour l'inscription

- Certificat de naissance
- Relevé(s) de notes et diplômes
- Formulaire d'inscription dûment rempli fournis par l'organisme membre de FIEP



Programme de Formation

1ère Année

Métier et formation en dessin du bâtiment
Connaissance et Application des éléments de base de dessin
Utilisation des matériaux de construction
Réalisation des plans d'une construction simple
Bureautique
Connaissance des différents éléments de construction
Dessin à main levée des différents éléments architecturaux
Application de dessin assisté par ordinateur
Implantation et relevé d'un bâtiment

2ème Année

Application des notions générales de la résistance des matériaux (RDM)
Détermination des dimensions, des surfaces et des volumes
Réalisation des plans d'une construction à étages
Application des règles de béton armé aux états limites (BAEL)
Dessin des plans de BA coffrage et ferrailage
Hygiène et sécurité dans les chantiers
Notions générales de Métré
Etablissement des métrés
Moyens de recherche d'emploi



- ▶ A la fin de chaque cursus, le candidat obtient à travers son centre d'examen : Bulletin de note, Attestation de réussite, diplôme.



- ▶ Chaque candidat obtient un code au jour de l'activation de ses frais des examens qui lui permettra de faire le suivi de son cursus avec la FIEP « Fédération Internationale des Etudes Professionnelles »

A chaque inscription sur la plateforme officielle de FIEP depuis le centre d'examen, le candidat a le droit d'une attestation d'inscription homologuée délivrée de France.

« *Diplôme Français entre vos mains* »



Site web :
www.fiep.fr



Contact :
977 215 311



Adresse email:
info@fiep.fr